



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

SNCF

Question écrite n° 10428

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les préoccupations, des abonnés Temporis de la SNCF, relatives au projet de la direction de la société de proposer aux usagers des liaisons TGV entre Paris et le Nord - Pas-de-Calais une formule Pass plus coûteuse. En effet, actuellement, nombre de ces usagers utilisent depuis longtemps l'abonnement Temporis qui leur autorise une modulation de leurs trajets TGV avec les voyages en trains Corail, certes plus longs, mais d'un accès gratuit. Cet aménagement est essentiel pour les usagers concernés car il leur permet une adéquation à leur budget transport. L'abonnement Pass, quant à lui, ne sera moins cher que le Temporis qu'au-delà de 30 trajets TGV mensuels. Ainsi, 38 trajets en TGV et 18 à 22 en Corail reviendront à 2 002 francs mensuels pour l'abonné Temporis, alors qu'il passerait à 2 672 francs pour 40 trajets TGV ou à 2 412 francs pour 20 trajets TGV en abonnement « Pass ». Il lui demande en conséquence de bien vouloir faire en sorte que les tarifs pour 30 trajets TGV mensuels soient maintenus pour les abonnés à Temporis ainsi que leur accès gratuit au train Corail.

Texte de la réponse

La SNCF envisage, dans le cadre de son processus de simplification tarifaire, d'harmoniser ses différents systèmes d'abonnements commerciaux appliqués sur ses services. Elles a, à cet effet, engagé des discussions depuis plusieurs mois avec les associations d'usagers. Il s'agit pour l'entreprise de consentir des tarifs commerciaux très privilégiés pour les utilisateurs fidèles du train tout en tenant compte de la nécessité d'assurer l'équilibre de ses comptes. Dans cet esprit, la SNCF a décidé de remplacer l'abonnement « temporis » en vigueur sur le TGV Nord par un nouvel abonnement forfaitaire donnant la possibilité à son utilisateur de voyager de façon illimitée. Le prix moyen du trajet sera donc d'autant plus faible que le voyageur empruntera plus fréquemment le train. La dégressivité dans le temps du prix de l'abonnement, qui existe sur ligne classique, sera généralisée sur ligne à grande vitesse avec une baisse du prix à la fin de la première année d'abonnement suivie d'une autre baisse à la fin de la deuxième année d'abonnement. Les abonnés actuels « temporis » pourront continuer de combiner l'usage du TGV avec l'usage des trains « Corail » dans les mêmes conditions qu'actuellement, l'accès au train « Corail » restant pour eux gratuit. La SNCF procède enfin actuellement à une enquête auprès de la clientèle des trains « Corail » sur l'axe Lille-Douai-Arras-Paris afin de connaître le nombre d'abonnés alternant les voyages par train « Corail » et TGV. En fonction des résultats de cette étude, elle examinera l'opportunité de mesures commerciales complémentaires en direction de ces voyageurs.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Kucheida](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10428

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement et transports
Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 23 février 1998, page 986

Réponse publiée le : 10 août 1998, page 4457